



DEPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES PREVENTION SECURITE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

*République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité*

Saint-Ouen, le - 6 MAI 2010

**Madame Tiziana ZUMBO VITAL**  
**CONSEILLERE MUNICIPALE**  
**GROUPE MODEM**  
6, rue Carnot  
93400 SAINT-OUEN

Dossier suivi par : Eliane BEAL  
Réf. : CD-2010-03538

Objet : Question orale : Trottoirs Rue Neuve Pierre Curie

**Madame la Conseillère Municipale,**

Par courrier en date du 28 avril 2010, dans le cadre des questions orales du conseil municipal du 3 mai 2010, vous m'interrogez sur les difficultés de circulation des piétons rue Neuve Pierre Curie suite à la pose de barrières.

Comme vous le rappelez, afin d'empêcher l'occupation anarchique du site par des vendeurs non autorisés, et par la même réduire les nuisances subies par les riverains, la commune a mis en place des barrières sur les trottoirs, qui doivent être remplacées courant juillet par des mesures consistant en la pose de huit jardinières, la création d'un canisite et l'installation de sanitaires.

Ces mesures physiques ont été accompagnées d'une mobilisation des forces de police, tant nationale que municipale tous les week-ends.

La conjugaison de ces moyens a permis de mettre fin efficacement aux occupations « sauvages » sur Saint-Ouen. Néanmoins, ce dispositif de barriérage induit des contraintes pour la circulation des piétons.

C'est pourquoi, la direction des espaces publics et déplacements étudie actuellement la possibilité de sécuriser la circulation piétonne par la pose de séparateurs de voie.

S'agissant du coût du dispositif en place, la location des barrières s'établit à 4.000 euros TTC par mois.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Conseillère Municipale**, l'expression de mes salutations cordiales.

**Jacqueline ROUILLON**  
Maire-Conseillère Générale